

Ref : CA2016/62

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU CONTRAT QUINQUENNAL D'ÉTABLISSEMENT ENTRE L'ÉTAT ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE POUR LA PÉRIODE 2016/2020

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 1^{er} juillet 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1, L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par le comité technique en sa séance du 22 juin 2016,
Vu l'avis défavorable rendu par le Conseil Académique en sa séance du 23 juin 2016,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE d'approuver le contrat quinquennal d'établissement liant l'Etat et l'Université Bordeaux Montaigne pour la période 2016/2020.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 1^{er} juillet 2016.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	2
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de votes pour	18
Nombre de votes contre	16

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 08/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/07/2016